

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 26 août 2020**

Le mercredi 26 août 2020, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni au foyer rural de Montsoreau, sur la convocation adressée le 19 août par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil  
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET  
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Eric LOIZON  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à M. Jackie PASSET  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu  
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9      Nombre de pouvoirs : 6      Nombre de voix : 15

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20200826-2020-19-B-DE Date de télétransmission : 04/09/2020 Date de réception préfecture : 04/09/2020
--

## Autorisation de contractualiser pour le renouvellement de la ligne de Trésorerie

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant que pour parer aux éventuelles difficultés de trésorerie, notamment dues à une perception tardive des subventions prévues au Budget, il est opportun d'ouvrir auprès d'une Banque notoirement connue une ligne de trésorerie ;

Considérant l'offre proposée par le Crédit Agricole en date du 18 aout 2020;

Les membres du Bureau à l'unanimité

- ✓ approuvent le recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole aux conditions suivantes
  - Montant : 300 000 €
  - Durée : 12 mois
  - Taux variable : Euribor 3 mois moyenné (Index variable) de juillet 2020 (- 0,443 %) + marge de 0,5 % l'an soit un taux d'intérêt plancher de 0,5 %
  - Prélèvement des intérêts : trimestriellement et à terme échu par le principe de débit d'office
  - Commission d'engagement : 0,10 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)
  - Frais de dossiers : néant
  - Déblocage : par le principe du crédit d'office
  - Calcul des intérêts : sur 366 jours
  
- ✓ autorisent le Président à signer tous documents et à prendre toutes décisions nécessaires à l'ouverture de la ligne de trésorerie susvisée et notamment à signer le projet de contrat proposé par le Crédit Agricole ;
  
- ✓ disent que ces dépenses sont inscrites au Budget.
  
- ✓ de prendre l'engagement, au nom du syndicat d'inscrire au budget en priorité chaque année en dépenses obligatoires les sommes nécessaires au remboursement des échéances ; et de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les moyens nécessaires au remboursement des échéances,

- ✓ de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Président, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

*Benoit Baranger*  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le - 4 SEP. 2020

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 26 août 2020**

Le mercredi 26 août 2020, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni au foyer rural de Montsoreau, sur la convocation adressée le 19 août par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil  
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET  
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Eric LOIZON  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à M. Jackie PASSET  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu  
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9      Nombre de pouvoirs : 6      Nombre de voix : 15

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20200826-2020-20-B-DE Date de télétransmission : 04/09/2020 Date de réception préfecture : 04/09/2020
--

## Modification de la Charte de télétravail

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature, et notamment son article 6,

Vu la Charte du télétravail en vigueur

Considérant que le Parc a pu rebondir rapidement à l'annonce du confinement et permettre à la quasi-totalité de ses agents un télétravail total,

Considérant qu'au-delà du caractère préventif lié au contexte sanitaire, il est fait état du grand intérêt du télétravail, bénéfique à la concentration, qui accompagné d'outils collaboratifs tels que Team's a été profitable,

Les membres du Bureau à l'unanimité :

✓ approuvent les modifications suivantes de la Charte du télétravail :

« 3. Organisation du télétravail au sein du Parc naturel régional Lire-Anjou-Touraine

- les journées télétravaillées se feront sur la base d'une journée par semaine, cumulable à l'échelle du mois pour un temps plein »

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



*Benoit BARANGER*  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le - 4 SEP. 2020

Accusé de réception en préfecture  
049-254902265-20200826-2020-20-B-DE  
Date de télétransmission : 04/09/2020  
Date de réception préfecture : 04/09/2020

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 26 août 2020**

Le mercredi 26 août 2020, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est au foyer rural de Montsoreau, sur la convocation adressée le 19 août par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil  
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET  
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Eric LOIZON  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à M. Jackie PASSET  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu  
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9      Nombre de pouvoirs : 6      Nombre de voix : 15

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20200826-2020-21-B-DE Date de télétransmission : 04/09/2020 Date de réception préfecture : 04/09/2020
--

## Volet territorial CPER : ingénierie 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant que la région Centre Val de Loire soutient dans le cadre du volet territorial du CPER l'ingénierie des trois Parcs pour la mise en œuvre de leur charte,

Considérant que 200 000 € ont été alloués à notre Parc pour la période 2015-2020 soit 6 ans ;

Considérant que 46 500 € restent à solder pour cette dernière année,

Considérant qu'il apparaît opportun de soutenir l'ingénierie engagée en 2020 par l'équipe technique du Parc sur deux des cinq axes partagés au titre du Contrat de Parc

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le recours au volet territorial CPER de 2020 pour financer les actions suivantes :

Chargé de mission	Coût annuel	% ETP.	Coût de la mission.
Attractivité du territoire/Maison du Parc	65 826 €		
- Tourisme	52 273 €	30 %	19 748 €
- Développement culturel	53 779 €	20 %	10 455 €
- Education à l'Environnement		25 %	13 445 €
Transition énergétique/Adaptation au changement climatique	55 815 €	30 %	16 744 €
- Energie – changement climatique			
<b>Montant des dépenses prévisionnelles</b>			<b>60 392 €</b>

✓ approuvent le plan de financement suivant :

Financier	Base éligible	Taux	Total du financement
Région Centre - Val de Loire	60 392 €	77 %	46 500 €
Autofinancement PNR Loire-Anjou-Touraine	60 392 €	23 %	13 892 €
<b>Total des recettes :</b>	<b>60 392 €</b>	<b>100 %</b>	<b>60 392 €</b>

✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le - 4 SEP. 2020



-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 26 août 2020**

Le mercredi 26 août 2020, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est au foyer rural de Montsoreau, sur la convocation adressée le 19 août par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil  
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET  
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Eric LOIZON  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à M. Jackie PASSET  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu  
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9      Nombre de pouvoirs : 6      Nombre de voix : 15

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20200826-2020-22-B-DE Date de télétransmission : 04/09/2020 Date de réception préfecture : 04/09/2020
--

-----

**Natura 2000 – site « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »**  
**Demande de subvention animation 2020-2021**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant que le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine assure la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » (ZPS n° FR 2410011) depuis 2010 et a été renouvelé à cette fonction pour la période 2019-2022 par les membres du Comité de pilotage le 26 juin 2019 ;

Considérant que pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021, le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine prévoit les coûts estimatifs suivants :

Postes de dépenses		Montant prévisionnel (€ TTC)
Coûts de personnel (agents PNR)*		23 722,51
Forfait coûts indirects (15 % des coûts de personnel)		3 558,37
Prestations de service	CPIE TVL	24 960,00
	Chambre agriculture 37	22 896,00
<b>Montant total prévisionnel</b>		<b>75 136,88</b>

Considérant que le financement de l'opération se répartit entre les crédits européens FEADER (50 % du TTC) et État (DREAL Centre-Val de Loire, 50 % du TTC) soit 37 568,44 € chacun.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ valident le montant de l'opération pour la période annuelle 2020-2021 tel que mentionnés ci-dessus ;
- ✓ autorisent le Président à demander les subventions réparties à parité soit 50% au titre du FEADER et 50% au titre de la DREAL Centre-Val de Loire sur la base du montant global prévisionnel TTC de l'opération ;

- 
- ✓ autorisent le Président à signer tout document afférent à cette action ;
  - ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le

- 4 SEP. 2020

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 26 août 2020**

Le mercredi 26 août 2020, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est au foyer rural de Montsoreau, sur la convocation adressée le 19 août par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil  
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET  
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Eric LOIZON  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à M. Jackie PASSET  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu  
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9      Nombre de pouvoirs : 6      Nombre de voix : 15

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20200826-2020-23-B-DE Date de télétransmission : 04/09/2020 Date de réception préfecture : 04/09/2020
--

---

## Mise en place de la mesure d'urgence « Rôle des genêts 2020 »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant que la mesure d'urgence « Rôle des genêts » est un dispositif annuel proposé depuis 2013 aux agriculteurs et gestionnaires de prairies pour préserver les nichées de ce très rare oiseau des prairies de fauche sur le site Natura 2000 des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre,

Considérant qu'en échange de la perte fourragère subie, une indemnité fixée à 500 €/ha est attribuée grâce au soutien financier de la DREAL Centre-Val de Loire,

Considérant qu'après une année d'absence inédite du Rôle en 2019, l'espèce est de retour sur le site en 2020 notamment sur une parcelle, d'un hectare, située dans le secteur de la Canche à Savigny-en-Véron et gérée par la Communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire (dans le cadre de l'écomusée du Véron),

Considérant que par ailleurs, il est opportun d'acquérir, afin de compléter le matériel du Parc mis à disposition des agriculteurs, des barres de rallonges de flexibles hydrauliques pour leur utilisation par les tracteurs ne disposant pas de prise hydraulique disponible à l'avant,

Considérant que le montant des 6 flexibles est estimé à 548,82 euros HT,

Considérant que le montant total de la demande de subvention de la DREAL Centre-Val de Loire revient donc à 1 048,82 euros,

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le recours à la mesure d'urgence en 2020,
- ✓ approuvent l'acquisition des rallonges de flexibles et leur plan de financement,
- ✓ approuvent le projet de convention à conclure entre le Parc et la Communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire,
- ✓ autorisent le Président à signer tout document afférant à ce dispositif, notamment la convention et la demande de subvention de 1048,82 € à réaliser auprès de la DREAL Centre-Val de Loire,

✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le - 4 SEP. 2020

-----

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 26 août 2020**

Le mercredi 26 août 2020, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est au foyer rural de Montsoreau, sur la convocation adressée le 19 août par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil  
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET  
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Eric LOIZON  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à M. Jackie PASSET  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu  
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9      Nombre de pouvoirs : 6      Nombre de voix : 15

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20200826-2020-24-B-DE Date de télétransmission : 04/09/2020 Date de réception préfecture : 04/09/2020
--

---

## **Territoire Engagé pour la Nature (TEN)**

### **Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération 2019-25-B du Bureau en date du 7 novembre 2019 relative à l'approbation du plan de financement FEDER ITI,

Vu la délibération 2019-17-CS du Comité Syndical en date du 25 novembre 2019 relative à la programmation,

Considérant que dans le cadre de la programmation 2020 du Contrat de Parc avec la région Pays de la Loire, le Parc a bénéficié d'un poste de coordinateur pour l'élaboration des Territoires Engagés pour la Nature (TEN) sur la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la communauté de communes du Baugeois.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a arrêté son projet pour être soumis à l'avis du comité des finances (Conseil Régional, Agence de l'eau, Office régional de la biodiversité) pour septembre.

Considérant que le projet de territoire fondé sur la biodiversité se décline en intégrant des actions diverses pluri-thématiques (urbanisme, tourisme, culture, éducation...) dans une recherche de transversalité.

Considérant qu'afin d'avoir une vision globale des actions menées en faveur de la biodiversité, il intègre d'autres politiques et procédures (CTMA, contrat Loire et ses annexes, Espaces naturels sensibles...), notamment en investissement le contrat nature procédure de la Région Pays de la Loire.

Considérant que les actions portées sous maîtrise d'ouvrage Parc en fonctionnement seront identifiées dans le Contrat de Parc 2021 – 2023 en cours d'élaboration.

Considérant que le programme est décliné en 9 actions thématiques elles-mêmes composées d'une ou plusieurs opérations ;

Considérant que le TEN oblige a porté des Atlas de biodiversité communaux ;

Considérant qu'en accord avec le territoire et en raison de ses compétences d'animation et environnementales, le Parc s'engage, avec des communes volontaires, à porter la maîtrise d'ouvrage d'au moins deux Atlas de la biodiversité sur la période contractualisée pour les TEN à savoir 3 ans.

Considérant que le programme TEN de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire prévoit le financement d'un poste pour l'animation générale du projet de territoire sur 3 ans ;

Considération que vu la technicité acquise par le Parc durant les années d'animation du contrat nature ;



-----  
Considérant que la mission principale du poste sera d'accompagner les porteurs de projets et de suivre l'avancement de chaque action ;

Considérant le souhait émis par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Considérant qu'il a été convenu que le Parc de par son expérience et sa forte implication sur la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions porterait ce poste ;

Considérant que ce poste serait financé à hauteur de 30% au titre du Contrat Nature et 50% par le Feder ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a indiqué vouloir soutenir à hauteur de 10% ce poste sur trois ans.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le programme prévisionnel du TEN de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ci-annexé ;
- ✓ s'engagent, sous réserve des financements et de l'ouverture du poste d'animateur, à la mise en œuvre des actions identifiées et tout particulièrement la réalisation sous maîtrise d'ouvrage Parc d'au moins deux Atlas de la biodiversité ;
- ✓ disent qu'au Comité Syndical un poste sur Contrat de projet d'un chargé(e) de mission d'animation et de coordination de ce TEN sera proposé.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

*Benoit Baranger*  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le - 4 SEP. 2020

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 26 août 2020**

Le mercredi 26 août 2020, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est au foyer rural de Montsoreau, sur la convocation adressée le 19 août par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil  
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET  
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Eric LOIZON  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à M. Jackie PASSET  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu  
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9      Nombre de pouvoirs : 6      Nombre de voix : 15

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20200826-2020-25-B-DE Date de télétransmission : 04/09/2020 Date de réception préfecture : 04/09/2020
--

---

## Territoire Engagé pour la Nature (TEN) Conventions interuniversitaires

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant qu'en déclinaison de la future charte, le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine propose, dès à présent, de nouvelles modalités d'accompagnement des communes par l'organisation d'ateliers d'étudiants territorialisés, encadrés par des enseignants chercheurs membres du CSP ;

Considérant que ces travaux associent, sur un projet localisé des écoles et universités aux disciplines diverses et complémentaires en mobilisant activement élus et habitants ;

Considérant que le SMBAA, la CASVL et les membres du CSP ont marqué leur intérêt à ce nouvel outil ;

Considérant qu'il a été proposé d'aborder la question « en quoi le manque d'eau peut changer la façon d'habiter le territoire ? » ;

Considérant que le secteur choisi est le bassin versant des Trois Rus (Allonnes, Brain sur Allonnes, La Breille les Pins) et s'étend dans le Bourgueillois, notamment sur la commune de Benais ;

Considérant que de septembre à décembre 2020, des étudiants en master tourisme, géographie et écologie réaliseront des diagnostics et proposeront des pistes d'actions répondant à des problématiques sectorielles ;

Considérant que de janvier à avril 2021, dans une lecture croisée inter écoles, des étudiants en aménagement du territoire et paysages compléteront l'analyse pour proposer des pistes d'actions opérationnelles ;

Considérant l'accord technique des Régions pour inscrire cette action en programmation pour 2021 et en demander l'anticipation ;

Considérant qu'il est opportun dès lors de préciser les modalités d'intervention des dites écoles et universités dans des conventions de partenariats ;

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le partenariat avec les universités :
  - l'Université de Tours, U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales, Master 2 Environnement, Territoire et Paysage (M2ETP)
  - l'Université de Tours, Université de Tours, Polytech, département aménagement et environnement, Ingénieur en Génie de l'aménagement et de l'environnement

- 
- l'Université d'Angers, U.F.R. ESTHUA Tourisme et Culture, Master 2  
Tourisme et Loisirs Sportifs
  - l'Agrocampus Angers-Ouest, Master 2 ingénieur en paysage
- ✓ autorisent le Président à signer les 4 conventions distinctes de partenariat technique et financier avec lesdites structures ;
  - ✓ autorisent l'indemnisation desdites structures pour les frais engagés (repas, logements, etc ..) dans la limite de 27 000 euros ;
  - ✓ disent que les crédits seront prévus au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le - 4 SEP. 2020

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 26 août 2020**

Le mercredi 26 août 2020, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est au foyer rural de Montsoreau, sur la convocation adressée le 19 août par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil  
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET  
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Eric LOIZON  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à M. Jackie PASSET  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu  
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9      Nombre de pouvoirs : 6      Nombre de voix : 15

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20200826-2020-26-B-DE Date de télétransmission : 11/09/2020 Date de réception préfecture : 11/09/2020
--

-----

## Contrat Régional de Solidarité Territoriale Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu le projet de Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2020-2026 de Touraine Vallée de l'Indre,

Considérant que par courrier du 19 juin 2020, la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre nous a saisis pour délibérer sur leur Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) n°2 validé en commission permanente régionale du 12 juin 2020 ;

Considérant que ce contrat courant de juin 2020 à juin 2026 soit 6 ans est doté d'une enveloppe totale de contrat de 5 620 000 € ;

Considérant que ce CRST définit notamment les conditions dans lesquelles d'une part, les acteurs du territoire apportent leur contribution à la mise en œuvre de politiques d'intérêt régional, et d'autre part, la Région apporte son soutien financier à la réalisation des programmes d'actions portés par les acteurs locaux ;

Considérant que les priorités de ce contrat portent sur le tourisme à vélo, les services à la population (MSP, accueil extra-scolaire), l'aménagement d'espaces publics, la mobilité durable (vélo, alternatives à la voiture), l'isolation des bâtiments publics et associatifs ;

Considérant les mesures identifiées dans ce CRST correspondent aux besoins du territoire et sont compatibles avec les orientations de notre charte actuelle et future,

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) susvisé ;
- ✓ autorisent le Président à signer ledit CRST.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

*Benoit Baranger*  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le 11 SEP. 2020

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 26 août 2020**

Le mercredi 26 août 2020, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est au foyer rural de Montsoreau, sur la convocation adressée le 19 août par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil  
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire  
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET  
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers, à M. Jean-Marie GENNETEAU  
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Eric LOIZON  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à M. Jackie PASSET  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu  
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9      Nombre de pouvoirs : 6      Nombre de voix : 15

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20200826-2020-27-B-DE Date de télétransmission : 04/09/2020 Date de réception préfecture : 04/09/2020
--

---

## Contrat Régional de Solidarité Territoriale Pays Loire Nature

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu le CRST ,

Considérant que le bilan à mi-parcours a été validé en commission régionale permanente le 14 février 2020 ;

Considérant que le Pays Loire Nature nous a saisis le 20 juillet pour valider par délibération l'avenant n°2 du CRST ;

Considérant que ce bilan se caractérise par un taux d'engagement global important restreignant les mouvements financiers possibles dans le cadre de l'avenant à mi-parcours et portant sur quelques réajustements entre action dans le même bloc ;

Considérant que des abondements ont été portés pour le soutien aux matériaux bio-sourcés et aux commerces de proximité ;

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) susvisé ;
- ✓ autorisent le Président à signer ledit CRST.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le 4 SEP. 2020

Accusé de réception en préfecture  
049-254902265-20200826-2020-27-B-DE  
Date de télétransmission : 04/09/2020  
Date de réception préfecture : 04/09/2020